

DECLARATION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Nous, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la 10^{ème} session ordinaire de notre Sommet à Addis-Abeba (Ethiopie), du 31 janvier au 2 février 2008,

Ayant examiné la situation en Somalie et les efforts en cours pour promouvoir une paix durable, la sécurité et la réconciliation dans ce pays, sur la base du rapport soumis par le Président de la Commission à la 105^{ème} réunion du Conseil de paix et sécurité (CPS) [PSC/PR/2(CV)], tenue le 18 janvier 2008, et du communiqué final adopté par le CPS à cette occasion [PSC/PR/Comm(CV)] ;

Soulignant que la situation en Somalie constitue l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité sur le continent ;

Se félicitant des mesures prises en Somalie, y compris la tenue d'une Conférence de réconciliation nationale en juillet août 2007, la nomination récente d'un nouveau Premier ministre, M. Nur Hassan Hussein et la formation subséquente d'un nouveau gouvernement, ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine, notamment à travers le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ;

Réitérant la conviction exprimée par le CPS selon laquelle, en dépit des défis majeurs auxquels est confronté le processus de paix et de réconciliation, l'opportunité née en décembre 2006, par la reprise du contrôle de Mogadiscio et d'autres parties du pays par le Gouvernement fédéral de transition (TFG), en vue de trouver une solution durable au conflit somalien, existe toujours ;

Soulignant la nécessité pour les parties prenantes somaliennes et la communauté internationale de saisir cette opportunité pour régler de façon définitive le conflit en Somalie et de prendre les mesures requises à cet effet ;

Déclarons ce qui suit :

- 1) **APPROUVONS PLEINEMENT** toutes les mesures identifiées dans le communiqué du CPS susmentionné ;
- 2) **EXIGEONS** de toutes les parties somaliennes qu'elles rejettent la violence, respectent les principes et l'esprit de la Charte fédérale de transition (TFC) et oeuvrent à une réconciliation nationale véritable dans ce cadre ;
- 3) **ENCOURAGEONS** le TFG à trouver rapidement les voies et moyens de la mise en œuvre intégrale et des résultats de la Conférence de réconciliation nationale et d'adopter une approche inclusive impliquant toutes les parties prenantes qui rejettent la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition, et **SALUONS** l'engagement du Premier ministre nouvellement nommé en vue d'une réconciliation ouverte à tous ;
- 4) **LANÇONS UN APPEL** à tous les Etats membres, en particulier les pays de la région, et la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils soutiennent les institutions somaliennes légitimes et leur fournissent l'appui concret nécessaire

afin de renforcer leurs capacités, y compris celles du TFG et de ses forces de sécurité et de défense ;

- 5) **EXHORTONS** le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures contre ceux qui cherchent à entraver ou à bloquer un processus politique pacifique, menacent les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM ou dont les actions sapent la stabilité en Somalie et dans la région, conformément à son intention telle qu'exprimée dans la résolution 1772 (2007) ;
- 6) **FELICITONS** l'Ouganda et le Burundi pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM ainsi que le Nigeria pour les dispositions prises en vue du déploiement prochain du bataillon que ce pays s'est engagé à fournir à l'AMISOM et le Rwanda pour avoir contribué à la formation des forces de défense et de sécurité de la Somalie. Nous **FELICITONS EGALEMENT** l'Ethiopie pour l'assistance importante qu'elle apporte au TFG ;
- 7) **LANÇONS UN APPEL PRESSANT** aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes et les personnels requis afin d'atteindre l'effectif autorisé de l'AMISOM, ainsi que le soutien logistique et financier nécessaire pour faciliter le déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations ;
- 8) **LANÇONS UN APPEL** à tous les partenaires de l'UA pour qu'ils apportent un soutien financier et logistique accru à l'AMISOM, d'autant que l'UA en déployant une opération en Somalie agit également au nom de la communauté internationale dans son ensemble ;
- 9) **SOULIGNONS** la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie pour prendre le relais de l'AMISOM et appuyer la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie ;
- 10) **EN APPELONS ENCORE UNE FOIS** au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il prenne au plus tôt toutes les mesures nécessaires pour le déploiement rapide d'une telle opération, en ayant présent à l'esprit que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales lui incombe ;
- 11) **LANÇONS UN APPEL** à la communauté internationale, ainsi qu'aux Etats membres, pour qu'ils continuent de fournir une assistance humanitaire aux populations qui sont dans le besoin en Somalie et **DEMANDONS** que toutes les mesures nécessaires soient prises pour créer des conditions propices à la fourniture de l'aide humanitaire, y compris le libre accès aux populations nécessiteuses et la sécurité des travailleurs et organisations humanitaires.
- 12) **CONVENONS** d'examiner la situation à notre prochaine session ordinaire et d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la décision du CPS du 18 janvier 2008 et de convenir de la voie à suivre et, dans l'intervalle, **DEMANDONS** au CPS d'examiner régulièrement la situation en Somalie.

2008

Declaration on the Situation In Somalia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/312>

Downloaded from African Union Common Repository